

Mélenchon veut constitutionnaliser “la liberté du genre” !



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 16 novembre 2021

Source [Valeurs actuelles] Le candidat LFI a déclaré, lundi 15 novembre, qu’il devait être possible d’affirmer son genre « contre la réalité des apparences », plaidant pour une simplification des démarches.

Jean-Luc Mélenchon l’a rappelé lui-même lors d’une conférence tenue à Lille lundi 15 novembre, il est déjà possible de demander à changer de genre sur le plan administratif sans être obligé de changer de sexe biologique. Mais le candidat LFI à la présidentielle veut ancrer ce principe dans la Constitution. « *Si c’est votre intime conviction que vous êtes une femme ou un homme, vous avez le droit de l’affirmer contre la réalité des apparences et de votre corps* », a-t-il déclaré devant les étudiants de l’université de Lille.

« *Il n’y a pas des centaines de milliers de gens qui sont torturés par cette question* », a reconnu Jean-Luc Mélenchon, dénonçant une « *souffrance qui a une origine purement administrative* ». Il a pris notamment en exemple l’Uruguay, pays « *extrêmement en avance* » où il est possible de choisir son genre via « *une simple déclaration administrative* ». En France, il faut constituer un dossier afin de démontrer, par tous moyens, que l’on se présente et que l’on est connu sous un autre genre et un autre nom.

Ce n’est pas la première fois durant cette campagne présidentielle que Jean-Luc Mélenchon propose d’inscrire dans la Constitution une liberté existant déjà. Il a notamment affirmé vouloir constitutionnaliser le droit à l’avortement ou celui à mourir dans la dignité. Une révision du texte fondateur suppose une majorité de trois cinquièmes des parlementaires. Jean-Luc Mélenchon est crédité d’environ 9% d’intentions de vote dans les sondages.

Retrouvez d'autres informations sur le sujet [en cliquant ici](#)